



Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Ce formulaire concerne :

- Les manifestations sportives, récréatives et culturelles organisées sur la voie publique.
- Les manifestations organisées dans les ERP prévus pour un autre type d'organisation.
- Les manifestations à caractère «sensible»

Réunissant plus de 1500 personnes.

Ce dossier doit être complété de manière précise par l'organisateur puis transmis à la mairie dans un délai de 3 mois avant la date de la manifestation

Informations générales sur la manifestation

Nom, adresse, qualité et coordonnées des organisateurs (joindre un organigramme avec l'ensemble des services ou personnes concourants à la manifestation) :

Nature de la manifestation :

Dates et horaires de sa tenue :

Planning des activités prévues :

Lieu de la manifestation (champ, terrain de sport, voies publiques, bâtiment,):

Capacité d'accueil du lieu :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-
GARONNE

Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Date mise à jour
17 janvier 2018

Page : 2/8

Nombres de spectateurs attendus :

Effectif maximal attendu simultanément :

Types de spectateurs attendus :

Age :

Risques de consommation de drogue

Présence de mineurs non accompagnés

Présence prévisible de groupes sociaux
pouvant engendrer des risques antagonistes

Autres (à préciser) :

Organisation de la sécurité

Nom, adresse, qualité du responsable de la sécurité :

Service d'ordre :

- **Composition :**

- **Qualification :**

- **Dispositions :**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-
GARONNE

Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Date mise à jour
17 janvier 2018

Page : 3/8

Dispositif anti intrusion véhicules : OUI
Contrôle des accès à toutes les entrées du site : OUI

NON
 NON

Moyens de secours présents durant la manifestation (à indiquer sur le plan d'implantation des moyens de secours) :

- **Postes de secours** (préciser personnel, matériel, ...) :

- **Moyens de lutte contre l'incendie** (préciser personnel, matériel, ...) :

- **Autres moyens** (à préciser : par exemple : groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique, ...) :

- **Moyens de secours susceptibles d'être appelés** :



Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio, ...) :

Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site (accès prévus pour l'arrivée des secours, à indiquer sur le plan des axes de circulation) :

Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

- **Moyens d'alerte** (sonorisation, ...) :

- **Sortie permettant l'évacuation** (si nécessaire, à indiquer sur un plan, ...) :

- **Personnels encadrant l'évacuation :**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-
GARONNE

Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Date mise à jour
17 janvier 2018

Page : 5/8

Autres mesures de sécurité mises en place (préciser) :

Dispositions prises en matière d'hygiène (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- **Points d'eau** (nombre, ...) :

- **Sanitaires** (nombre, ...) :

- **Evacuation des déchets** (nombre de poubelles, ...) :

- **Autres mesures** (préciser) :

Organisation particulière

Emplacements réservés au stationnement (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- **Nombre de parkings** :

- **Emplacement** :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-
GARONNE

Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Date mise à jour
17 janvier 2018

Page : 6/8

- **Nombre de places offertes** (au total et par parking) :

- **Mesures de sécurité éventuelles** (gardien, ...) :

Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire, ...) :

- **Neutralisation de voies** (préciser lesquelles,.... - à indiquer sur le plan des axes de circulation-) :

- **Déviations éventuelles** (préciser lesquelles, ...- à indiquer sur le plan des axes de circulation-) :

Présence de matières dangereuses sur le lieu de la manifestation (bouteilles de gaz, ...) :

- **Nature des matières dangereuses** :

- **Emplacement** (lieu de stockage, ... -à indiquer sur le plan d'implantation générale-) :

- **Mesures de sécurité appliquées** :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-
GARONNE

Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes

Date mise à jour
17 janvier 2018

Page : 7/8

- **Type** (groupe électrogène, coffret électrique,) :


- **Emplacement** (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- **Mesures de sécurité associées** :

Autres types d'installations (à préciser : type, emplacement, mesures de sécurité associées,) :

Installations provisoires (chapiteaux, tentes, structures, tribunes, ... - à indiquer sur le plan d'implantation générale-) :

Se référer aux fiches thématiques

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE	Fiche de déclaration d'une manifestation de plus de 1500 personnes	Date mise à jour 17 janvier 2018
		Page : 8/8

Éléments devant être joints à ce dossier

Cartographie :

- **Plan d'implantation générale** : indiquant notamment les accès du public, l'emplacement des parkings, chapiteaux, tribunes, buvettes, sanitaires,
- **Plan d'implantation des moyens de secours** : indiquant notamment l'emplacement des postes de secours, poste de commandement, voies de secours,
- **Plan des axes de circulation** : indiquant notamment les axes fermés, prioritaires, secondaires, réservés aux secours, les sens d'accès, ...
- **Tout autre plan utile** (à préciser) :

Tout autre élément nécessaire ou complétant les informations inscrites dans ce dossier :

- **Organigramme de l'organisation de la manifestation** : indiquant notamment les personnes et services concourants à la manifestation et les tâches qui leur sont confiées
- **Planning détaillé des activités** : indiquant notamment le planning par site,
- **Tout autre document utile** (à préciser) :

Fiche à transmettre pour information au maire de la commune concernée et 3 mois avant la date de la manifestation.

Nb : le délai peut être différent pour les manifestations sportives (cf fiche thématique)

pref-manifs-agen@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement d'Agen.

pref-manifs-villeneuve@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Villeneuve.

pref-manifs-marmande@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Marmande.

pref-manifs-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Nérac.

ddsp47@interieur.gouv.fr pour les communes d'Agen – Le Passage d'Agen - Boé – Bon Encontre – Villeneuve sur Lot – Bias - Pujols

ggd47@gendarmerie.interieur.gouv.fr pour les autres communes

Rappel aux organisateurs

Il est impératif de se conformer **aux recommandations du SDIS de Lot-et-Garonne** indiquées dans la *Fiche 1 du Guide des manifestations soumises à déclaration ou autorisation* du département de Lot-et-Garonne, téléchargeable sur le site internet de la préfecture.